

Le collier de Clovis

In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 21, 1942. pp. 169-174.

Citer ce document / Cite this document :

Hoyoux Jean. Le collier de Clovis. In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 21, 1942. pp. 169-174.

doi : 10.3406/rbph.1942.1646

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_1942_num_21_1_1646

quette : Bruges, en apposant un nom espagnol à ses saies, n'a fait que suivre une pratique généralisée (1). Sémantiquement, le lien entre anascote-saie et Anascote-ville n'a pas tardé à se rompre, et le mot à passer à la catégorie du nom commun, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle déformation : anacoste. En France, où ces tissus pénétraient aussi bien qu'en Espagne (2) et en Catalogne (3), le terme nouveau semble avoir rejeté complètement dans l'ombre celui, plus ancien, de « saies d'Ascot », « ascote ». Mais tout semble indiquer que c'est à Bruges, entre 1545 et 1609, qu'il est né.

G. DE POERCK.

LE COLLIER DE CLOVIS

Mitis depone colla, Sicamber (4).

Le latiniste sera bien étonné d'apprendre que ce bout de phrase n'est rien d'autre que le texte original du fameux « Baisse la tête, fier Sicambre » par lequel saint Remi salua Clovis, à Reims, le jour de son baptême (5).

(1) Voir *supra*, p. 161, le comportement analogue des industriels allemands vis-à-vis de leur clientèle transalpine.

(2) DE TORO Y GÓMEZ (M.), *Nuevo Diccionario enciclopédico ilustrado de la lengua castellana*, Paris, 1930, in-16, v° *anascote* : « ... también se encuentra la forma anacosta ».

(3) *Diccionari de la Llengua Catalana*, T. I, v° *Anascot m.* « Tela fina de llana de la qual se 'n fan mantos y altres cosas, (esp.) anascote » ; (A.) GRIERA, *Tresor de la Llengua, de las Tradiciones i de la Cultura popular de Catalunya*, Barcelone, 1935 sqq., in-8°, T. I, v° *anascot* : « Teixit assarjat, d'estam ordinari, que es tenyeix en peça i de tots colors... Avui dia el seu non s'ha substituït pel d'estamenya.... ».

(4) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.* II, 31, édit. Arndt et Krusch, *Mon. Germ. Hist. Script. rer. Merov.*, t. I, p. 93.

(5) Aucun des nombreux historiens qui ont étudié « l'affaire » du baptême de Clovis ne s'est préoccupé du sens exact de la fameuse phrase ; les derniers en date maintiennent la traduction séculaire : GORCE (M. M.), *Clovis*, Paris 1935, p. 183 : « Y eut-il un soupçon de protestation dans le

Cette façon de traduire a beau être traditionnelle, elle n'en est pas plus défendable :

Mitis ne signifie pas *fier*, mais *humble*.

Depone (*dépose*) ne s'est jamais traduit par *baisse*.

Quant à *collum*, si primitivement il veut dire *cou*, par extension *ornement de cou*, *collier* ⁽¹⁾, l'emploi du verbe *depone* empêche qu'il soit pris dans le sens de *tête*, surtout au pluriel.

Pourtant, ce latin n'est pas difficile et le premier écolier venu lira facilement :

Sois humble, enlève tes colliers, Sicambre.

Si l'on n'a pu se résoudre à admettre cette traduction, c'est parce que l'apostrophe a paru trop inattendue. Cependant, c'est une mauvaise méthode que de corriger un texte parce qu'il paraît bizarre ; puisqu'ici le sens du latin est sûr, voyons s'il ne peut pas s'expliquer historiquement :

Les guerriers francs portaient des colliers, les premiers découvreurs de tombes franques, dans leur étonnement, ont heureusement consigné le fait ⁽²⁾.

mot historique que Saint Remi prononça : « Sicambre, baisse humblement la tête, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré ».

(1) En plus des textes alignés par Ducange, voici un exemple de l'emploi du mot *colla* dans le sens de *collier* : *Gesta Dagoberti I*, 23, éd. Krusch, *Mon. Germ. Hist. Script. rer. Merov.*, t. II, p. 408 : *ut leo fervidus colla deprimens* comme un lion furieux arrache son collier » ; de même HESSELS, *Lex Sal.*, XLI, 2, cod. 2 : *Si vero eum in puteum aut in aqua miserit et eum aut de camisa aut de collis aut de quibus rebus celaturus steterit...* ; de même *Angilberti carmina dubia. Karolus Magnus et Lco Papa v. 191, M. G. H. Poetae*, t. I, p. 371 : *ornantur variis radiantia colla lapillis*.

(2) COCHET, *Le tombeau de Childéric*, Paris, 1859, p. 346. « Nous citerons, en France, deux preuves assez éclatantes de l'usage du collier chez les guerriers francs. La première est le joli collier d'or trouvé en août 1842 dans le célèbre tombeau de Pouan, près Arcis sur Aube. Le guerrier qui le portait avait une épée et un poignard. Le second collier a été trouvé par nous, le 10 septembre 1856. Ce collier placé au cou d'un jeune guerrier armé de la lance se composait de quatorze perles d'émail colorié ! » La boule de cristal qui formait le motif central du collier de Childéric nous a été conservée (*ibid.* p. 300). Dans *La Normandie souterraine*, Paris, 1855, p. 293 l'abbé Cochet remarque : « Nos découvertes prouvent, autant que les textes, qu'à l'époque mérovingienne, les personnes de toutes conditions

De plus, ces colliers avaient des pouvoirs magiques ; les prescriptions qui en interdisent l'usage suffiraient seules à nous le prouver : « Ne vous avisez plus de porter des colliers ; ne pendez plus d'amulettes au cou de vos animaux » recommande saint Éloi à ses catéchumènes saliens (1).

portaient des colliers de perles. Si la numismatique nous montre des perles autour du cou des descendants de Clovis et des grands seigneurs leurs monétaires, l'hagiographie en pare également le cou de l'humble bergère de Nanterre. BARRIÈRE-FLAVY (*Étude sur les sépultures barbares du midi et de l'Ouest de la France*, Paris, 1893 p. 101) écrit : « Le collier et le bracelet étaient portés également par les deux sexes. Les femmes seulement les avaient plus grands et plus riches, à ce que l'on présume ». Pour être juste, il faut ajouter que les archéologues modernes ne voient plus dans ces colliers que des ornements féminins ; c'est notamment l'opinion émise par BARRIÈRE-FLAVY dans un long chapitre sur les colliers (*Les industriels des peuples de la Gaule*, Paris, 1901, t. I, p. 84-90). Les sources indiquent pourtant le port des colliers chez les guerriers (cf. MARIGNAN, *Études sur la civilisation française*, Paris, 1890, t. I, p. 133).

Au début des *Res Gestae Saxonicae* de Widukind, l'adolescent qui vient s'emparer d'une partie du territoire des Thuringiens porte un collier d'or au cou : *Ea tempestate contigit, adolescentem quendam egredi de navibus oneratum multo auro, torque aurea, simulque armillis aureis...* (WIDUKIND, *Res Gestae Saxonicae*, I, 5, éd. Hirsch-Lohmann, p. 5). GRÉGOIRE DE TOURS parle de « colliers et autres ornements impériaux » de Chilpéric (*Hist. Franc.*, V, 35, éd. Arndt et Krusch dans *Mon. Germ. Hist. Script. rer. Merov.*, t. I, p. 227). Il faut d'autre part admettre que les Mérovingiens portaient des bracelets, cf. *Vita Eligii*, I, 10, éd. B. Krusch dans *Mon. Germ. Hist. Script. rer. Merov.*, t. IV, p. 677 (il s'agit de saint Éloi au début de sa vie) *O quotiens debitor esse voluit, ut debitoribus subveniret? Quotiens brachilem aureum, pungam quoque auro gemmisque comptam sibi subripuit, tantum ut miseris succurreret?* Clovis donne des bracelets aux leudes de Ragnachaire : GRÉGOIRE DE TOURS, *Histor. Franc.*, II, 43, éd. Arndt et Krusch dans *Mon. Germ. Hist. Script. rer. Merov.*, t. I, p. 105 : *Unde factum est ut, datis aureis sive armellis vel baltheis, Chlodovechus haec dedit leudibus eius....* or bracelets et colliers vont toujours de pair, ils protègent de la même façon deux endroits du corps (le poignet et le cou) particulièrement sensibles, où le sang abonde. Cf. SAINTYVES (P.), *Les contes de Perreault et les récits parallèles. Leurs origines (coutumes primitives et liturgies populaires)*, Paris, 1923, p. 205.

(1) *Vita Eligii episcopi Noviomagensis*, II, 16, éd. Krusch, *Mon. Germ. Hist. SS. rer. Merov.*, t. IV, p. 706. *Nullus ad colla vel hominis vel cujuslibet animalis ligamine dependere praesumat.* Cette défense coura-

Près de deux siècles plus tard, les Capitulaires reviennent à la charge, condamnant encore ces ornements diaboliques (1). Mais voici un texte de Grégoire de Tours parfaitement clair : « Au temps de Cautinus, évêque de Clermont, lorsque les péchés du monde avaient attiré la peste sur le pays Arverne, je gagnai le bourg de Brioude afin d'être préservé par la protection de Julien. Là, un de mes serviteurs fut pris de ce mal. Il avait une fièvre continuelle accompagnée de vomissements. Mes gens, en le voyant dans cet état, appelèrent un devin. Celui-ci ne se fit pas prier, il accourut près du malade et s'efforça de mettre en œuvre les ressources de son art : il murmure des incantations, jette des sorts, *suspend au cou du patient des colliers* et promet la vie à celui qu'il avait, par ces pratiques, voué à la mort » (2).

Saint Germain défend à Geneviève de porter des colliers de perles (3). Enfin l'historien saxon Widukind nous parle d'un

geuse fut bien mal accueillie : *Numquam tu, Romane, quamvis haec frequenter taxes, consuetudines nostras avellere poteris.*

(1) *Indiculus superstitionum et paganiarum* éd. Boretius, *Mon. Germ. Hist. Capit.*, t. I, p. 223, *De filactiriis et ligaturis* ; les *filacteria* sont des amuleta ad arcendos et pellendos morbos.

(2) GRÉGOIRE DE TOURS, *Passion de saint Julien*, 46a, éd. Krusch *M. G. H. SS. rer. Merov.*, t. I, p. 582 : *Igitur Cautini episcopi tempore, quo ingruentis peccatis populi Arverna regio ab excidio lues quam inguinarum vocant devastabatur, ego Brivatinsim vicum expetii, scilicet ut, qui meritis tutari nequibam, beati martyris Juliani salvarer praesidio. In quo dum commorarer vico, unus puer ex nostris ab hoc morbo corripitur, reclinatoque ad lectulum capite, graviter agere coepit. Erat autem febris assidua cum stomachi pituita, ita ut, si aliquid acciperet confestim reiceret ; denique mei cum viderent eum in extrema versari, hariolum quendam invocant. Ille vero venire non differens, accessit ad aegrotum et artem suam exercere conatur. Incantationes inmurmurat, sortes iactat, ligaturas collo suspendit, promittit vivere quem ipse mancipaverat morti.*

(3) Saint Germain donne à Geneviève, en échange du collier qu'elle quitte, une petite croix en lui recommandant de la porter toujours au cou ; ce n'est donc pas en tant qu'ornement que le collier est condamné, mais bien parce qu'il est un objet magique. *Vita Genovefae virginis Parisiensis*, ch. 6, éd. Krusch, *Mon. Germ. Hist. Script. rer. Merov.*, t. III, p. 217. *Hunc transforatum pro memoria mei et collo suspensum semper habeto ; nullius*

collier fabriqué *ad usum doli*, qu'un évêque ne peut voir sans pleurer (1).

L'usage des colliers-amulettes ne disparut jamais ; l'Église comprit qu'il était impossible d'extirper une superstition si fortement ancrée ; voulant au moins en atténuer les effets malfaisants, elle la détourna à son profit : on prit l'habitude de porter, pendus au cou, des petits écrins contenant de la poussière recueillie sur le tombeau d'un saint ou bien des reliques. Ces colliers avaient toujours les mêmes pouvoirs, mais, c'était de Dieu, cette fois, qu'ils émanaient et non plus du démon (2).

metalli neque auri neque argenti seu quolibet margaritarum ornamento collum paciatis.

(1) WIDUKIND, *Res Gestae Saxonicae*, I, 22 ms. CI, éd. Hirsch-Lohmann, p. 32, *interea pontifex opus considerandi gratia ingreditur ad aurificem, et visa torque, ingemuisse fertur.*

(2) GRÉGOIRE DE TOURS, *Passion de saint Julien*, ch. 24, éd. Krusch, *Mon. Germ. Hist. Script. rer. Merov.*, t. I, p. 575 ; ... *rogat ut de pulvere quod circa beatum erat tumulum, collecto vel potui darent vel collo suspende-rent.* — Voici un cas de malade guéri par un collier fait de fils enlevés au drap recouvrant le tombeau d'un saint : GRÉGOIRE DE TOURS, *de Virtutibus S. Martini*, IV, 43, éd. Krusch, *Mon. Germ. Hist. Script. rer. Merov.*, t. I, p. 660. *Alius quoque puerulus Euthimi presbiteri nostri, cum in valitudine febris nimiae incedisset ac exanimari ab eadem putaretur, de pulvere sancti sepulchri presbiter levans ac fimbrias pallae superpositae disrum-pens secum detulit pulveremque puero hauriendum dedit, fimbrias vero collo illius alligavit. Mox, febre restincta, sanatus est.*

La mère de Grégoire de Tours possède un collier de reliques grâce auquel elle fait cesser immédiatement un violent incendie: G. DE TOURS, *Liber in gloria Martyrum*, ch. 83, éd. Krusch, *Mon. Germ. Hist. Script. rer. Merov.*, t. I, p. 545. ... *mater mea quae haec pignora collo adpensa gestabat, exilit de convivio, elevatisque sacris pignoribus contra ignium globos, ita omne cessit incendium de momento.* On portait toujours les reliques au cou, soit dans des petites boîtes appelées *chrysmarium* (cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *De Virtutibus S. Martini*, IV, 32, éd. Krusch dans *Mon. Germ. Hist. SS. rer. Merov.*, t. I, p. 658 et *Vita Germani episcopi parisiaci auctore Venantio Fortunato*, c. 47, éd. Krusch dans *Mon. Germ. Hist. SS. rer. Merov.*, t. VII, p. 401), soit dans des *capsae argenteae* (cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *Liber in Gloria Martyrum*, c. 51, Krusch, p. 524), soit dans des *capsulae* (cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, VIII, 15, Krusch, p. 334. *Revertensque cum eo, ille parumper pulveris beati sepulchri pro benedictione sustulit. Quod in*

Clovis, en bon barbare, portait un collier magique le jour de son baptême ; d'où la remarque de l'évêque (1).

La seconde partie de la phrase : « Adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré » s'explique : ce que le roi franc doit brûler c'est ce collier, ce sont ces pratiques magiques qu'il doit oublier.

L'emploi du mot *Sicambre* confirme encore mon hypothèse ; comme l'a montré Kurth (2) il signifie *barbare païen*, sous la plume des écrivains mérovingiens ; la fameuse apostrophe de saint Remi prend donc ce sens :

Sois humble, enlève tes colliers, Barbare.

Voici pour terminer un passage curieux qui montre que l'histoire du collier de Clovis a survécu à Grégoire de Tours et sous une forme amplifiée : Jean d'Outremeuse (3) rappelant dans son récit de la bataille de Tolbiac, la promesse de Clovis au Dieu de Clotilde, ajoute : « Tout oussitost que la bonne parole fut Cloveis issue de la boche, ly vient uns ange desquendant de ciel qui ly ostaat de son coul l'escut qu'il portoit, où ilh avoit portraitiet le ymaige Apollin... ». Cette singulière histoire, différente quant aux détails, mais rappelant les grands traits de la scène racontée par l'évêque de Tours (des deux côtés ce sont des colliers magiques que l'on fait quitter à Clovis pour lui permettre de fuir l'emprise du démon et devenir fils de l'Église) donne à notre thèse, par un heureux recoupement, l'assurance de la certitude.

Jean HOYoux,

Aspirant au F. N. R. S.

capsulam positum ad collum meum dependit), soit dans des étuis en or (cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *Liber in Gloria Martyrum*, c. 83, Krusch, p. 444), soit dans des croix que l'on pendait aussi au cou. Précédemment, au chapitre 30, Grégoire nous avait parlé d'une jeune fille qui portait *sanctas reliquias in capsulam ad collum*.

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, II, 31, éd. Arndt et Krusch, *Mon. Germ. Hist. Script. rer. Merov.*, t. II, p. 93, *Mitis depone colla, Sicamber, adora quod incendisti, incende quod adorasti*.

(2) KURTH, *Histoire poétique des Mérovingiens*, Paris 1893, p. 525-527.

(3) *Collection des Chroniques belges*, JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly Myreur des Histors*, éd. BORGNET, Bruxelles, 1869, t. II, p. 157.